

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Éducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

- |                                  |                       |
|----------------------------------|-----------------------|
| Réclamation                      | : contact@mupras.com  |
| Prise en charge                  | : pec@mupras.com      |
| Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données caractére personnel.

**MUPRAS** : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - [www.mupras.com](http://www.mupras.com)

## Déclaration de Maladie : N° S19-0001095

Maladie  Dentaire  Optique  Autres

9L785  
Cadre réservé à l'adhérent (e) Matricole : 5624 Société : RAM

Actif  Pensionné(e)  Autre :

Nom & Prénom : Aoudane Miloud Date de naissance : 06/09/1960

Adresse : 43 Rue 1 Hay Mandarina 1er chack CASA

Tél. : 0650322722 Total des frais engagés : 3180,00 Dhs

Cadre réservé au Médecin Spécialiste en Radiologie  
Bâtiment Ouled Taib - Rue 01  
Bâtiment 101 - 1er chack - Casablanca  
Lettrement Ouled Taib - Rue 01  
09 MARS 2020

Cachet du médecin :

Date de consultation : / /

Nom et prénom du malade : ENNAGT FATIMA Age : 57 ANS.

Lien de parenté :  Lui-même  Conjoint  Enfant

Nature de la maladie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASA Le : 12/03/2020

Signature de l'adhérent(e)

ACCUEIL SIEGE RAM

## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

## EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
 <b>PHARMACIE</b> 101, Bd El Doudi - Ain Chock - Casablanca Tél: 052 52 82 53 RUE 14 - 1010	09-03-2020	180,00

## **ANALYSES - RADIOGRAPHIES**

## AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	
OPTIQUE OULFA Opticien Optométriste Lot. Al Aâbi Gr. 2 Imm98 N° 10 sm : 065 31 68 44 - Casablanca	10/03 2020		Lunettes			260000000

## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

### Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ORL.

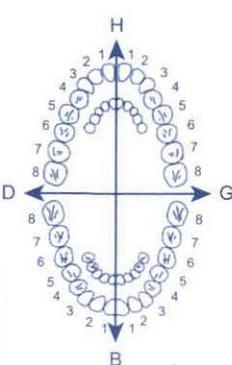
SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				Coefficient des travaux
				Montants des soins
				Début d'exécution
				Fin d'exécution

O.D.F  
PROTHESES DENTAIRES

## DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE

H	
25533412	21433552
00000000	00000000
<hr/>	<hr/>
00000000	00000000
35533411	11433553

#### **[Création, remont, adjonction]**



VISA ET GACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Docteur A, KETTANI KOMIHA

Spécialiste en ophtalmologie

Diplômée de la faculté de

Médecine de Montpellier

Maladies et Chirurgie des Yeux



الدكتورة أنيسة كتاني قميحة

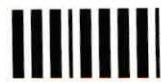
اختصاصية في

أمراض وجراحة العيون

casablanca ..... 09 MARS 2020 ..... الدار البيضاء

09 MARS 2020

Houdane Fatiha



180 DH

295169

2024-12

180,00

180,00

Hylo gel ology

Mt - Net

5

صيادلية اشترى  
PHARMACIE ACHIR  
101, Bd El Qods Lot Mandarina  
Rue 14, Inara 1 Ain Chok - Casablanca  
Tél: 05 22 52 82 53

Lot, Ouled Taleb, rue 01 N 101 Ain chock casablanca

تجزئة اولاد طالب رقم 101 زنقة 01 عن الشق

Tél: 0522.504.188 / 0522.500.026

Docteur Anissa KETTANI  
Spécialiste en Ophthalmologie  
Lotissement Ouled Taleb - Rue 01  
N° 101 - Ain Chock - Casablanca

T: 022 504 188





casablanca..... 09 MARS 2020 ..... الدار البيضاء

A ou dare fettina

lunettes Ultron

OD (50 - 0,25)

OC - 0,25

lunettes Ultron

ONC Add + 2

~~OPTIONE OULEA~~ (C)  
Opticien Optométriste  
Lot. Al Zahr. Cr. 2 Immeuble N° 10  
Gsm: 0665 31 68 44 - Casablanca

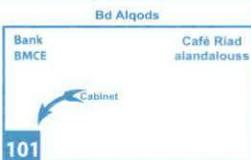
~~Docteur Anissa KETTANI~~  
~~Spécialiste en Ophtalmologie~~  
~~1.issement Ouled Taleb - Rue 01~~  
~~101 - Ain Chock - Casablanca~~

T: 022 50 41 88

Lot, Ouled Taleb, rue 01 N 101 Ain chock casablanca

تجزئة اولاد طالب رقم 101 زنقة 01 عين الشق

Tél: 0522.504.188 / 0522.500.026





**Optique Oulfa**

**OPTIQUE OULFA**

**FACTURE N° 000020**  
Opticien Optométriste  
Lot Al Azhar Gr 2 Imm 98 N° 10  
Gsm : 06 65 31 68 44 Casablanca

**Optique Oulfa**

Lot Al Azhar Gr 2 IMM 98 N°10

Casablanca

GSM : 06 65 31 68 44

Casablanca, le: 10/03/2020

M: ENNAGT FATIMA

N° de Nomenclature:

Docteur: A. KETTANI KOMIHA

Monture: Optique 1000,00 Dhs

Verres: Incassables Bl / Incassables Bl

VL:

OD: (-0,25 à 50°) plan 500,00

OG: (- à -) -0,25 500,00

VP:

OD: ADD: +2,00 300,00

OG: ADD: +2,00 300,00

Total: 2600,00 Dhs

Deux Mille six cent Dhs

Arrêtée la Présente Facture à la Somme de:

**OPTIQUE OULFA**

Opticien Optométriste  
Lot Al Azhar Gr. 2 Imm98 N° 10  
Gsm : 06 65 31 68 44 - Casablanca

**OPTIQUE OULFA**

Opticien Optométriste  
Lot. Al Azhar Gr. 2 Imm. 98 N° 10  
Gsm : 06 65 31 68 44 - Casablanca